

# **COMPTE-RENDU de la REUNION des ADHERENTS** **du C2** **le mercredi 14 Septembre 2016**

**Présents** : Mmes Bourdin, Cherdard, Desaintjean, Desbouiges, Lert.  
Ms Cherdard, Durand, Chergui, Linas.

**Excusés** : Ms Canadas, Gleize

Au cours de la rencontre du 14 septembre, les adhérents du C2 accueillent trois nouveaux venus M.et Mme CHERDARD " invités par M. LINAS à nous rejoindre et P. Gleize, invité par M. Lert, qui s'excuse pour cette réunion.

Ces Tricastins ignorant totalement les buts et fonctionnement des Comités de quartier, en préambule du déroulement de l'ordre du jour, quelques éclaircissements leurs sont donnés et s'instaure un échange qui laisse apparaître les doutes de tous quant au bon fonctionnement et à l'utilité de notre Comité de quartier vu "l'étendue" de ses limites, le nombre d'habitants qui le peuple, les intérêts très diversifiés de chaque zone le composant.

Restant positifs les participants décident de mettre tout en œuvre pour être des relais actifs auprès de la Mairie selon la définition même des Comités de Quartier et assumer au mieux de leurs possibilités les missions qui leurs seront confiées. Cet échange terminé, Mme Desaintjean ouvre la séance à 18h40 en se référant à la mission définie par la Municipalité pour cette 1ère réunion de travail selon **l'ordre du jour prévu le 14 septembre dernier.**

## **1er point :**

### **-Nomination d'un référent et de son adjoint**

M.Linas candidat potentiel lors de la précédente réunion se récusé pour raisons personnelles. Un "tour de table" d'appel à candidature infructueux fait craindre un constat de carence. Afin que le C2 puisse participer aux objectifs des Comités de Quartier

**Mme Mylène LERT** consent à assumer le poste de **Référente**.

**M.Bernard LINAS** accepte alors d'être son **adjoint**

les postes représentatifs étant pourvus, Mme DESAINSTJEAN, laisse à Mme LERT la charge de dérouler la suite de l'ordre du jour.

## **2ème point :**

### **- Adoption d'un "nom " pour le C2 :**

Après un échange essayant de prendre en compte la diversité du "quartier" est adopté

à la majorité la dénomination : **LES PIEDS DE SAINTE JUSTE**  
**ou AUX PIEDS DE SAINTE JUSTE**

### **3ème point**

#### **- Elaboration d'une charte :**

Des discussions très argumentées font aboutir à un projet de charte joint à ce compte-rendu.

### **4ème point :**

#### **- Propositions de perspectives pour Saint Paul 2030 :**

Dans le quartier C2, il serait bon de :

- de maintenir une activité économique sur le territoire
  
- tout en tenant compte de sa vocation agricole en la maintenant sans l'amputer pour des constructions d'habitats ou autres bâtiments à vocations diverses
  
- Conserver pour 2030 les zones vertes et naturelles.
  
- Maintenir des activités sportives à minima aussi diversifiées qu'elles le sont aujourd'hui.
  
- Donner accès à la fibre à tout Saint Paul.
  
- Aménager les bas-côtés de la CD 59
  
- Favoriser les déplacements doux dans la ville (piétons, vélos)

### **5ème point :**

#### **- Questions diverses**

Poser la question des statuts des Comités de Quartier (ou conseil de quartier ?)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Une prochaine réunion est envisagée fin Novembre ou début Décembre Quartier..